

Délibération n° 1 du 23 AVRIL 2009

Objet : COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 mars 2008, il est proposé de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance :

Décision numéro 15 du 27 mars 2009

Instance n° 09.00909-7

« Consécutivement au recours engagé par Mme. MARTIN Andrée aux fins d'annulation d'une décision de non opposition à une déclaration préalable de travaux, M. le Maire est autorisé à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Montpellier. »

Décision numéro 16 du 17 avril 2009

Location au parking du Grau

« La location d'un emplacement situé sur le parking du Grau, sera renouvelée au bénéfice des CARS VERTS DU ROUSSILLON pour la saison estivale 2009, moyennant une redevance de 2.700 Euros. »

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2009, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux organismes scolaires :

<u>Article 6574.1111</u>	>>	Coopérative scolaire école Curie Pasteur	>>	2060 €
<u>Article 6574.1113</u>	>>	Coopérative scolaire école Molière	>>	980 €
<u>Article 6574.1121</u>	>>	Coopérative scolaire école Herriot	>>	420 €
<u>Article 6574.1122</u>	>>	Coopérative scolaire école La Granotera	>>	520 €
<u>Article 6574.1123</u>	>>	Coopérative scolaire école Les Tamaris	>>	320 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de ces subventions aux organismes mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : FOURRIERE AUTOMOBILE

La convention de délégation du service public de fourrière automobile arrive au terme de sa durée de cinq ans.

Afin de renouveler ce contrat, le conseil municipal a délibéré le 15 janvier 2009 pour lancer une consultation simplifiée dont les conclusions sont présentées dans le rapport joint à la note de synthèse.

Il est proposé de ratifier une nouvelle convention de délégation du service public de fourrière automobile avec le seul candidat qui se soit manifesté, M. Claude GRELIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions constatées : Mme. Calais, Mme. Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

AUTORISE la signature de la convention de délégation du service public de fourrière automobile avec M. Claude GRELIER.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : SOUS -TRAITES D'EXPLOITATION DE PLAGE

Les sous-traités d'exploitation de plage sont arrivés à leur terme et le conseil municipal a délibéré le 25 septembre 2008 pour lancer une consultation dont les conclusions sont présentées dans le rapport joint à la note de synthèse.

Il est proposé de ratifier les nouvelles conventions de sous-traités d'exploitation de plage avec les candidats retenus au terme de la consultation et des négociations qui se sont déroulées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions constatées : Mme. Calais, Mme. Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

APPROUVE la signature de ces conventions dans les conditions suivantes :

N°	CANDIDATS	LOTS	OFFRES PAR LOTS	OBSERVATIONS
1	KISSEL Christophe	15	22.555 €	
2	LEVEBVRE Stéphane	1	2.500 €	Retenu après négociations
3	LLEONCI Thierry	16	5.101 €	
4	BOURGOIN Christophe	8	6.000 €	
5	SIX JACOB Jeff	7	10.000 €	
6	DELALANDE / SARL DOSIA	10	3.500 €	
7	LORMAND /HOTEL DU LIDO	11	2.000 €	
9	BEAUDENON Christophe	6	1.200 €	
10	GARRIDO Loïc	5	3.010 €	Retenu après négociations
11	BERTRAND Serge	12	23.199 €	Retenu après négociations
12	GRANADOS Daniel	3	3.500 €	
13	CUFFI Bruno	9.A	2.000 €	
14	LEMAITRE Cédric	9.B	3.000 €	
15	SARL LA PLAGE DU PORT	2	25.000 €	
16	PUGET Patrick	13	3.500 €	

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Objet : CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET
DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

Ce document élaboré par le Conseil des Communes et Régions d'Europe a déjà été présenté et adopté par des collectivités locales et régionales qui souhaitent affirmer et promouvoir l'égalité des sexes dans la vie locale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce texte après en avoir débattu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Commune d'Argelès-sur-mer à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : EXPLOITATION DES JEUX AU CASINO

Tous les cinq ans, le casino d'Argelès-sur-mer doit renouveler auprès du ministère son dossier d'autorisation d'exploiter des jeux.

La précédente autorisation ayant été accordée en 2004, la société du Casino d'Argelès Plage sollicite l'avis préalable, et obligatoire, du Conseil Municipal, avant de déposer son dossier auprès du ministère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (5 abstentions constatées : Mme. Cachier, Mme. Favier, M. Pillon, Mme. Roque, M. Séverac),

EMET un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux au casino d'Argelès-sur-mer.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS
